

CSE : Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)

35 heures

soit 5 jours de formation



Modalité pédagogique

PRÉSENTIEL ou CLASSE VIRTUELLE

Référence —

IRP201


Objectif

Développer une posture active de membre CSE en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail.

— EN RÉSUMÉ

La formation «CSE : Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)» permet de s'approprier les rôles et les missions des membres en prenant en compte les différents enjeux de l'entreprise, incluant les attentes des partenaires sociaux, les contraintes de la direction et le développement de la sécurité pour le personnel sur le terrain.

Les outils amenés par le formateur permettent à chacun de construire des consensus allant dans le sens de la Santé et de la Sécurité au Travail. La dimension subjective et personnelle des stagiaires est prise en compte pour développer le potentiel de chacun et susciter la réflexion et l'appropriation des valeurs de la prévention.

— COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître le cadre réglementaire et maîtriser le champ des conditions de travail.
- Identifier les missions exactes en SSCT, les moyens et outils à disposition et le rôle des membres du CSE.
- Évaluer les impacts possibles de projets de changement et proposer des améliorations.

— PÉDAGOGIE > 60 % pratique, 40 % théorique

- Recueil des attentes pré-formation.
- Apports théoriques, exercices pratiques, études de cas et jeux de rôle.
- Application sur des cas pratiques au cours d'exercices dans les conditions réelles.
- Réflexion en groupe : échanges, témoignages, vidéos.

PRÉREQUIS

Aucun.

PUBLIC

Membres élus de la délégation du personnel du Comité Social Économique.

ORGANISATION

De 4 à 10 stagiaires.

INTERVENANTS

Formateurs spécialisés dans la formation des instances représentatives du personnel et en Santé, Sécurité et Conditions de travail.

ÉVALUATION

Évaluation formative tout au long de la formation pour valider les compétences. Attestation de fin de formation. Une enquête de satisfaction à chaud et à froid est également réalisée dans le cadre du suivi qualité.

Le programme

1 Les attributions du CSE en SSCT

A Le fonctionnement du CSE et de la CSSCT

- Les différences en fonction du nombre de salariés.
- Droits, engagements et protection des membres.
- Responsabilité du CSE et de ses membres.

B Les moyens du CSE et de la CSSCT

- Les moyens matériels, de communication et de déplacements.
- Local, Budget, le crédit d'heures, la formation.
- Les documents auxquels la commission doit avoir accès.

C Les missions du CSE en SS & CT

- Missions générales et missions spécifiques.
- Rôle d'analyse des risques professionnels et de contrôle du CSE.
- Les consultations obligatoires et le recours à l'expertise.
- Les propositions du CSE en matière de SS&T.

2 Mettre en œuvre la prévention des risques dans l'établissement

- Les fondamentaux de la prévention des risques professionnels
- Les cadres légaux et institutionnels de la prévention des risques.
- Les enjeux de la prévention des risques sur la santé, le travail et la performance.
- Les processus d'apparition des risques professionnels.

3 L'analyse a priori des risques professionnels : mission d'inspection du CSE

- Indicateurs de pré-diagnostic.
- Cadre technique et réglementaire.
- Présentation du Document Unique.
- Les éléments de traçabilité du DUERP.
- Identifier les déterminants de l'activité à l'origine des risques pour en déduire les actions à conduire.

4 L'analyse a posteriori des risques professionnels : mission d'enquête du CSE

- Compte-rendu d'accident/ d'événement non souhaité.
- Présenter la méthodologie du compte-rendu.
- Approche I.TA.MA.MI (recueil de faits).

5 Méthodologie d'analyse des accidents

- Nature des liens logiques entre les faits.
- Méthode de l'arbre des causes.
- Déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration (HOT) permettant de supprimer ou de réduire les risques à partir des risques identifiés.